

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 206 Transmission des infections			
Code	PAIR2B06	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	42 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Gilly</u> Françoise DREZE (francoise.dreze@helha.be) Yves SEEGER (yves.seeger@helha.be) Nadia PETIT (nadia.petit@helha.be) <u>HELHa Jolimont</u> Maria ZACCARIA (maria.zaccaria@helha.be) Françoise DREZE (francoise.dreze@helha.be) <u>HELHa Mouscron</u> <u>HELHa Tournai - Salines</u> Ingrid VAN WYNSBERGHE (ingrid.van.wynsberghe@helha.be) Cyrielle KINS (cyrielle.kins@helha.be) Philippe BROGNON (philippe.brognon@helha.be) Delphine BINET (delphine.binet@helha.be) Vincent VERDUYN (vincent.verduyn@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étude des agents infectieux et des maladies qui en découlent ainsi que des défenses de l'organisme est un prérequis indispensable à la compréhension de problèmes de santé d'origine microbienne, virale ou immuno-allergique et à leurs soins.

L'hygiène hospitalière et professionnelle se retrouve dans la majorité des indicateurs de qualité. Le manque de respect ou le non-respect des règles d'hygiène peut être à l'origine de nombreux problèmes de santé et compromettre l'efficacité des interventions de soins ainsi que la sécurité des clients, de leur entourage et des professionnels.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 4 Concevoir des projets de soins infirmiers

- C 4.1 Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité
- C 4.3 Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence C 6 Mettre en oeuvre le projet de soins

- C 6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
- C 6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage visés

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du bloc 2, justifier les mesures de prévention et/ou de traitement des infections.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B06A	Microbiologie: bactériologie, virologie, parasitologie et immunologie	24 h / 2 C
PAIR2B06B	Hygiène professionnelle et hospitalière	18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR2B06A	Microbiologie: bactériologie, virologie, parasitologie et immunologie	20
PAIR2B06B	Hygiène professionnelle et hospitalière	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE "Microbiologie : bactériologie, virologie, parasitologie et immunologie", et "Hygiène professionnelle et hospitalière" contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Microbiologie: bactériologie, virologie, parasitologie et immunologie			
Code	15_PAIR2B06A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Françoise DREZE (francoise.dreze@helha.be) Yves SEEGER (yves.seeger@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE206 : Transmission des infections.

L'étude des agents infectieux et des maladies qui en découlent ainsi que des défenses de l'organisme est un prérequis indispensable à la compréhension de problèmes de santé d'origine microbienne, virale ou immuno-allergique et à leurs soins.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'UE206 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 4 : Concevoir des projets de soins infirmiers

4.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

4.C4.3. Choisir les interventions adaptées à la situation dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage de l'UE 206

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du bloc 2, justifier les mesures de prévention et/ou de traitement des infections.

Objectifs de l'activité

- Expliquer les différents mécanismes participant à la défense de l'organisme humain contre les infections, ainsi que leurs interactions, les troubles associés et leurs implications en matière de diagnostic.
- Décrire la structure des microorganismes et des vers parasites, en comprendre le fonctionnement (nutrition, reproduction, cycle de vie, ...) et les implications en matière de diagnostic
- Définir le vocabulaire spécifique aux mécanismes de défense de l'organisme, à l'étude des microorganismes et des vers parasites ainsi qu'à la microbiologie clinique
- Pour les pathologies infectieuses étudiées, expliquer les causes ou les facteurs favorisants, les modes de contamination, les manifestations cliniques, les complications, les moyens diagnostiques et les possibilités thérapeutiques.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Microbiologie
 1. Bactéries
 2. Virus
 3. Parasites
 4. Méthodes diagnostiques courantes
2. Défenses de l'organisme
3. Maladies infectieuses

Démarches d'apprentissage

Présentations magistrales, quiz interactifs et vidéos.

Incitation à l'auto-apprentissage.

Exercices du Faucher en classe.

Partage d'expériences (stage...)

L'étudiant est acteur par un travail régulier en présentiel, en préparation de certaines séances et/ou en prolongement d'autres.

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilités de poser des questions, quiz en début de cours sur la matière déjà abordée.

Sources et références

- Faucher N. (2019). Immunologie et microbiologie. Les éditions CEC.
- Marieb E.N., Hoehn K. (2019). Anatomie et physiologie humaines. Pearson.
- Prescott, Harley (2010). Microbiologie. de Boeck.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes personnelles prises lors des cours théoriques, diaporamas projetés aux cours, synthèse des quiz, vidéos.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit sur 20 points (Q2).

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Cette Activité d'Apprentissage comporte deux parties et est calculée de la manière suivante :

- la partie de Dr Seeger qui compte pour 25%
- la partie de Mme Dreze qui compte pour 75%

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre activité d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre activité).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 2 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Hygiène professionnelle et hospitalière			
Code	15_PAIR2B06B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nadia PETIT (nadia.petit@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE206 : Transmission des infections
L'hygiène hospitalière et professionnelle se retrouve dans la majorité des indicateurs de qualité
Le manque de respect ou le non-respect des règles d'hygiène peut être à l'origine de nombreux problèmes de santé et compromettre l'efficacité des interventions de soins ainsi que la sécurité des clients, de leur entourage et des professionnels

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 206 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 4 : Concevoir des projets de soins infirmiers

4.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

4.C4.3. Choisir les interventions adaptées à la situation dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage de l'UE 206

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du bloc 2, justifier les mesures de prévention et/ou de traitement des infections.

Acquis d'apprentissage de l'activité:

Se positionner par rapport à des propositions et éventuellement les justifier

Appliquer à une situation type les savoirs en lien avec les contenus du cours

Justifier, au départ de la situation particulière d'un client, les mesures appropriées à adopter

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Recommandations pour la prévention des infections associées aux soins

- prévention des infections intravasculaires
- prévention des infections urinaires
- prévention des infections du site opératoire
- prévention de infections respiratoires

Les précautions générales et les précautions additionnelles en milieu septique et en milieu protégé

Suppression de la transmission des germes

- les antiseptiques et les désinfectants
- la stérilisation
- la désinfection chirurgicale des mains
- le traitement des endoscopes

Démarches d'apprentissage

Exposés

Mise en situation (Ex: habillage et déshabillage)

Illustrations par des supports audiovisuels

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses à la demande des étudiants

Sources et références

Recommandations du Conseil Supérieur de la Santé de Belgique

CDC

OMS

Revue Noso-info

Site ABIHH

SF2H.....

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PowerPoint

Vidéo

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre activité d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre activité).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 2 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).